



COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE SÉCURITÉ

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Président du Conseil National de Sécurité, une réunion du Comité de Sécurité, présidée par le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, s'est tenue cet après-midi du mardi 06 mars 2018. Cette réunion a porté sur les cas de disparition, d'enlèvement ou d'assassinat d'enfants.

Depuis le mois de janvier 2018, huit cas de disparition ou d'enlèvement ont été enregistrés, dont trois cas de décès de mineurs dus à des morts violentes par arme blanche ou par strangulation.

Les cas de décès concernent :

- **TRAORÉ ABOUBACAR SIDICK alias BOUBA, âgé de quatre ans, enlevé à Williamsville et retrouvé mort à Angré ;**
- **GLAHOU HERMONE CHANCELLINE, quatorze ans, élève en classe de cinquième au Lycée Moderne de M'Bahiakro ;**
- **LOPOUA LOPOUA BIENVENU alias DROGBA, six ans, élève en classe de CE1, et retrouvé à Bondiahi, Sous-Préfecture de Bédiala.**

Quatre enfants enlevés ont été retrouvés, et un enfant enlevé à Bouna n'a toujours pas été retrouvé.

A ce jour, aucun lien n'est établi entre ces différents cas d'enlèvements ou d'assassinat.

Les enquêtes en cours ont permis :

- **L'interpellation de deux personnes dans le dossier de TRAORÉ ABOUBACAR SIDICK alias BOUBA, une troisième personne suspectée est en fuite et est activement recherchée ;**
- **L'interpellation d'une personne à M'Bahiakro dans le dossier de GLAHOU HERMONE CHANCELLINE ;**
- **L'interpellation de l'auteur de l'enlèvement de trois enfants.**

Pour ce qui concerne l'assassinat de LOPOUA LOPOUA BIENVENU alias DROGBA, une personne fortement suspectée, en l'occurrence l'ex-époux de sa mère, est en fuite. Les recherches sont en cours pour le retrouver.

Le Gouvernement condamne ces actes ignobles perpétrés sur des enfants et présente ses condoléances aux familles endeuillées.

Il réaffirme sa détermination à combattre ces crimes inacceptables.

Le Gouvernement tient à rassurer les populations que tous les moyens humains et matériels sont mis en œuvre pour faire la lumière sur ces événements malheureux. Face à l'émotion que suscitent tous ces actes de barbarie, le Gouvernement invite les populations à garder leur calme, à ne pas céder à la psychose et à ne pas se faire justice ainsi que cela a été constaté à Soubré, à Bloléquin et à M'Bahiakro, où des cas d'incivisme ont été enregistrés. Ces cas d'incivisme ont conduit à l'incendie volontaire, à la destruction d'immeubles et d'édifices publics, au pillage et à la destruction de biens publics.

C'est le lieu pour le Gouvernement d'indiquer que suite aux événements de Soubré, Bloléquin et M'Bahiakro, soixante-treize personnes ont été interpellées : quatre à Soubré, cinquante à Bloléquin et dix-neuf à M'Bahiakro.

Ces personnes interpellées seront poursuivies conformément à la loi. Le Gouvernement tient à affirmer qu'il dispose de tous les moyens pour rechercher, retrouver et poursuivre en justice toute personne qui se rend coupable de pareils actes.

Fait à Abidjan, le 06 mars 2018